



Suspension administrative

Par **hedna**, le **25/03/2013** à **12:13**

Bonjour,

Je passe la visite médicale suite alcoolémie le 03/04 . Est ce que je pourrais conduire tout de suite après si je suis apte ? Quelle est la procédure ?

Je précise que j'ai une suspension administrative qui finissait le 08/02. Merci de votre réponse.